

CONTRAT DE FORMATION À LA CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE À MOTEUR

(exemplaire bateau école ou candidat)

Entre - L'établissement de formation

Le bateau école SUD-EST NAUTIC, ci-dessus désigné

Et - Le candidat

NOM : Prénom :

Né(e) le : A :

Adresse Postale :

Code postal : Ville :

Tél : Email :

Ou éventuellement représenté par son représentant légal :

M/Mme : Tél :

1. Objet du contrat :

Le présent contrat a pour objet la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur

Option(s) : PERMIS CÔTIER PERFECTIONNEMENT

Un minimum de 5h de formation théorique est prévu (en salle), pour former l'élève au niveau requis pour être présenté à l'épreuve théorique du permis. 3h30 de formation pratique sont prévues, afin d'arriver au niveau requis pour la validation des acquis du pilotage d'un navire dont 2h00 à la barre.

2. Coût de la formation

Forfait formation : - Côtier 350.00€ - Côtier inscription couple 320.00€

- Cours de perfectionnement pratique/théorique 100€/h

A prévoir en plus :

Timbre fiscal : 78.00€ (droit de délivrance du permis) + 30 euros lors du passage du code

Le livret du Code ainsi que les accès pour réviser et s'entraîner en ligne sont compris dans le prix de la formation.

3. Conditions particulières

L'intégralité du coût de la formation est due à l'inscription (paiement par carte, chèque ou espèces). En cas de résiliation du contrat, le montant total de la formation restera dû au Bateau Ecole.

4. Modalités de paiement

Montant à payer :

Carte

Chèque

Espèces

J'ai pris connaissance des conditions générales au verso et les accepte

Je reconnais avoir reçu ce jour un exemplaire du présent contrat

Fait à :

Le :

Signature du candidat ou du représentant légal :

Signature du Responsable de la Formation :

CONDITIONS GÉNÉRALES

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

SUD-EST NAUTIC s'engage à délivrer au candidat une formation conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le nombre d'heures minimum que SUD-EST NAUTIC estime nécessaire à une bonne formation est communiqué au candidat.

Le calendrier des séances de formation établi par SUD-EST NAUTIC en concertation avec le candidat et lui est communiqué.

Le programme de formation est fourni au candidat (voir annexe).

SUD-EST NAUTIC établie au nom du candidat une fiche de suivi de formation. Cette fiche sera conservée pendant trois ans dans les archives de SUD-EST NAUTIC.

Le calendrier de formation est établi par SUD-EST NAUTIC en concertation avec le candidat, en fonction de leurs disponibilités respectives.

Le déroulement de la formation

Le candidat suivra une formation théorique et une formation pratique. Le nombre d'élèves embarqués ne doit pas dépasser 2. Le temps minimum obligatoire pour la formation pratique est de 3 heures 30 dont 2 heures minimum de conduite. Cependant la durée de la formation du candidat est fonction du temps nécessaire pour l'apprentissage des manœuvres et pour la connaissance de la réglementation relative à la conduite des bateaux de plaisance à moteur. La validation des connaissances pratiques sera faite par le formateur. La partie pratique ne pourra être validée par le formateur qu'après la réussite à l'épreuve théorique organisée par l'administration. Si à l'issue de la formation pratique minimale obligatoire, le formateur juge que le candidat n'est pas apte pour une validation du permis, une formation complémentaire lui sera proposée.

Un livret du candidat est remis, en toute propriété, le livret de certification est gardé par SUD-EST NAUTIC. Ce dernier fait valider ce document par l'administration en même temps que le dossier d'examen.

OBLIGATIONS DES PARTIES

Démarches administratives

Le candidat s'engage à respecter les prescriptions pédagogiques de SUD-EST NAUTIC, ainsi que le calendrier de la formation. Le candidat mandate SUD-EST NAUTIC pour effectuer les démarches administratives nécessaires en son nom et pour son compte ainsi que pour recevoir communication par l'autorité administrative et ses partenaires agréés des informations le concernant. La durée du mandat est équivalente à celle figurant au recto du document précisant la durée du contrat.

Lorsque le candidat aura subi avec succès l'épreuve théorique organisée par l'administration et que votre formateur aura validé l'ensemble des objectifs prévus au livret d'apprentissage, celui-ci vous délivrera une attestation provisoire de navigation, puis dans un délai maximum d'un mois, l'administration vous adressera votre permis à domicile.

Leçons annulées

Sauf cas de force majeure ou motif légitime dûment justifié à SUD-EST NAUTIC, toute leçon

non décommandée par Le candidat au moins 48 heures à l'avance n'est pas remboursée.

Si elle n'a pas été payée à l'avance, elle est considérée comme due. Sauf cas de force majeure ou motif légitime dûment justifié au candidat, SUD-EST NAUTIC s'engage à n'annuler aucune leçon moins de 48 heures à l'avance. À défaut, la leçon doit être reportée et remboursée.

CONDITIONS DE RÉSILIATION

Le candidat peut résilier le présent contrat à tout moment par lettre recommandée ou envoi recommandé électronique avec avis de réception à l'adresse postale de SUD-EST NAUTIC ou par courriel à l'adresse électronique de SUD-EST NAUTIC, moyennant paiement des prestations déjà réalisées. La résiliation prend effet 15 jours à compter de la date de première présentation de la lettre recommandée ou de l'envoi recommandé électronique. Ce délai de préavis ne s'applique pas en cas de motif légitime. SUD-EST NAUTIC peut résilier le présent contrat en cas de violence avérée, de mise en danger d'autrui, d'incivilités ou de manquements répétés à l'une de ses obligations issues du présent contrat (hypothèse; retards de paiement non régularisés), après mise en demeure spécifiant le motif de la résiliation notifiée par lettre recommandée ou de l'envoi recommandé électronique avec avis de réception. La résiliation prend effet 15 jours à compter de la date de première présentation de la lettre recommandée ou de l'envoi recommandé électronique. Le candidat peut contester la décision de SUD-EST NAUTIC. A défaut de solution, il peut recourir à une procédure de médiation. La résiliation du présent contrat avant son terme entraîne l'apurement définitif des comptes. SUD-EST NAUTIC facturera le montant des prestations réalisées jusqu'à la date de la prise d'effet de la résiliation. En cas de prestations déjà réglées par Le candidat dans le cadre d'un forfait, le remboursement s'effectue au prorata des prestations déjà réalisées. En cas de prestations non encore facturées au candidat dans le cadre d'un forfait, la facturation s'effectue au prorata des prestations déjà réalisées. Le dossier du candidat lui sera restitué gratuitement à tout moment à sa demande ou à celle d'un tiers dûment mandaté par lui.

RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de désaccord ou litige entre les parties, le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige découlant de la validité, exécution, résiliation du présent contrat est soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. À défaut de solution amiable, Le candidat peut recourir gratuitement, dans les conditions prévues aux articles L. 612-1 et suivants et R.612-1 et suivants du code de la consommation à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable de tout litige l'opposant à SUD-EST NAUTIC, relatif au présent contrat. Les coordonnées du médiateur de la consommation de SUD-EST NAUTIC sont indiquées au recto. Avant de saisir le médiateur, le candidat doit avoir adressé au préalable une réclamation écrite à SUD-EST NAUTIC. Il doit saisir le médiateur dans le délai d'un an maximum à compter de sa réclamation écrite.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le candidat est informé que les données personnelles recueillies sur ce contrat font l'objet de traitements automatisés nécessaires à l'exécution de ce dernier. SUD-EST NAUTIC est responsable du traitement de ces données personnelles qu'elle collecte et traite pour établir le contrat et fournir les services d'enseignement à la conduite qui y sont mentionnés. Seules les données personnelles strictement nécessaires à l'exécution du présent contrat sont traitées par SUD-EST NAUTIC.

SUD-EST NAUTIC s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité optimal des données personnelles qu'il traite. Les données recueillies seront conservées pendant toute la durée du contrat et seront supprimées au bout de 5 ans à compter de son terme.

Le candidat bénéficie d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, d'effacement de ses données personnelles, ainsi qu'un droit de limitation ou d'opposition au traitement de celles-ci. Il peut exercer ses droits en adressant un courriel à SUD-EST NAUTIC (mentionné au recto). Il a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Voir conditions générales de vente sur notre site <https://sud-est-nautic.com/fr/>